

Intervention en présence d'amiante - Formation préalable
Encadrement technique - Sous-section 4
(selon l'arrêté du 23 février 2012)

MODALITES DU STAGE

CONTEXTE REGLEMENTAIRE

- La prévention du personnel sur les dangers de l'amiante est obligatoire selon l'arrêté du 23 février 2012 et le 2ème alinéa de l'Article R4412-94 du code du travail
- Programme de formation conforme aux annexes 1 et 2 de l'arrêté du 23 février 2012

PUBLIC CONCERNE

- Employeur, et tout travailleur possédant, au sein de l'entreprise, une responsabilité au niveau des prises de décisions technico-commerciales, des études, de l'établissement des documents techniques ou contractuels, de la définition, de l'organisation et de la mise en œuvre des spécifications et des moyens techniques

PREREQUIS

- Avoir plus de 18 ans
- Aptitude médicale au poste de travail» datant de moins de 2 ans
- Maitriser la langue française

OBJECTIFS DU STAGE

- Identifier les opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante et les niveaux d'exposition et d'empoussièrement induits
- Définir les procédures adaptées aux interventions sur des matériaux contenant de l'amiante
- Etablir sur la base des résultats de l'évaluation des risques, un mode opératoire s'intégrant selon les cas, dans un plan de prévention ou un PPSPS, et de le faire appliquer
- Etre averti des sanctions encourues par l'employeur

APERÇU DU CONTENU – DEROULEMENT DU STAGE

- Découvrir l'amiante : pouvoir l'identifier, ses caractéristiques et sa dangerosité
- Assimiler les exigences de la réglementation issues du Code du Travail : prévention du risque amiante
- Intégrer les dispositions du Code de la Santé Publique en termes de repérage de l'amiante : les obligations du donneur d'ordre
- Connaître la réglementation relative au transport et élimination des déchets (Code de l'Environnement)
- Acquérir les méthodes de travail, procédures opératoires : techniques d'intervention et moyens et protections (*Découvertes en plateforme pédagogique*)
- Etablir une analyse de risque et rédiger un mode opératoire – Organiser une intervention (*Rédaction et correction d'un mode opératoire relevant de votre activité*)
- Etre averti des obligations, responsabilités et sanctions associées de chacun des intervenants
- Situer le rôle des intervenants et des organismes de prévention et intégration des moyens de préventions dans un PPSPS
- Assurer la traçabilité des interventions – Evolution du Document Unique d'Evaluation des Risques
- Evaluations pratique et théorique - Conclusions - Recommandations

EVALUATION ET VALIDATION DU STAGE

- Evaluation pratique en plateforme pédagogique et entretien individuel
- Evaluation théorique sous forme de QCM
- Remise d'une attestation de compétences individuelle justifiant l'acquisition des connaissances (valable 3 ans maximum), en cas d'évaluation positive.

METHODES PEDAGOGIQUES

- Exposées sur diaporama et vidéo projecteur alternant avec mises en situation sur plateforme pédagogique
- Contenu adapté à l'activité des travailleurs. La formation se déroule alternativement en salle et sur plateforme pédagogique de mise en situation
- Remise d'un support de stage

DUREE / EFFECTIF

- 5 jours
- 35 heures
- Sessions de 10 stagiaires maximum
- 6 stagiaires minimum

Horaires

- ~ 8h00 - 12h00
- ~ 13h30 - 17h00

DATES - LIEU DE SESSION - TARIF

- Consulter notre planning.
- 4 rue de Kerbernard – 29200 BREST
- 1 150,00 € HT / 1 380,00 € TTC

PROGRAMME PEDAGOGIQUE

☛ L'amiante et risques associés

- Caractéristiques et propriétés de l'amiantes et ses effets sur la santé, notamment les effets cancérogènes
- Régions comportant des terrains amiantifères - Produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiantes - Produits ou procédés de substitution à l'amiantes

☛ Les exigences de la réglementation et ses évolutions

Relevant du code du travail

- Interdiction de l'amiantes - Prévention du risque amiantes et des autres risques afférents aux interventions sur les matériaux amiantés
- Protection des travailleurs, dispositions relatives à la surveillance médicale à la traçabilité des expositions et à l'information personnelle des travailleurs
- Formations obligatoires à la sécurité du personnel - Droits individuels et collectifs des salariés : droit de retrait en cas de danger grave et imminent...
- Consultation des représentants du personnel et du médecin du travail et prérogatives de l'inspection du travail
- Sanctions pénales encourues par l'employeur en cas d'infraction à ses obligations de prévention des risques, santé et sécurité vis à vis des travailleurs

Relevant du code de la santé publique

- Obligations du donneur d'ordre et armateur concernant l'identification et le repérage de l'amiantes et de communication des résultats
- Analyse critique de ces documents

Relevant du code de l'environnement

- Réglementation relative au transport et à l'élimination des déchets amiantés

☛ Procédures et méthodes d'intervention

Evaluation des risques

- Modalités d'identification des matériaux susceptibles de contenir de l'amiantes -
- Définition du cadre de l'intervention – distinction sous-section 3 / sous-section 4
- Connaissance selon les spécificités de l'activité exercée des niveaux d'empoussièrement attendus
- Evaluation exhaustive des risques de l'ensemble de l'intervention à partir des informations retenues

Etablir et transmettre le mode opératoire

- Participation à la rédaction un plan de prévention, et participer à l'élaboration d'un PPSPS
- Transmission du mode opératoire aux organismes officiels de prévention

Adaptation des méthodes d'intervention à l'analyse des risques

- Différentes méthodes garantissant la protection des travailleurs et de l'environnement :
 - Méthodes adaptées et spécifiques à l'activité exercée pour la préparation, la conduite et la restitution des chantiers
 - Méthodes de contrôle en cours de chantier (notamment mesures d'exposition, étanchéité, rejets et atmosphère de la zone de travail, tunnel de décontamination)
 - Méthodes de réduction d'émission de fibres d'amiantes et les procédures de contrôle de l'empoussièrement - Connaître les principes de la ventilation

- Le matériel et équipements de protection collective et individuelle :
 - Choix, utilisation, maintenance et entretien des équipements de protection collective adaptés en fonction des conditions et des caractéristiques particulières du travail.
 - Choix, utilisation, maintenance et entretien des équipements de protection individuelle (EPI) adaptés.
 - Etre capable d'établir des consignes relatives aux conditions d'utilisation, notamment d'entretien et de remplacement, de ces équipements et de les faire appliquer
 - Etablissement des consignes relatives aux conditions d'utilisation et de maintenance de ces équipements et de les faire appliquer ;
 - Limites d'efficacité des EPI, y compris les facteurs de protection assignés, et les durées de port en continu recommandées en tenant compte des critères externes

Définition des différentes notices de postes

☛ Garantir la traçabilité des opérations

- Différentes procédures garantissant la protection des travailleurs et de l'environnement
- Suivi des expositions et les procédures de décontamination du personnel et des équipements, des consignes d'utilisation et de maintenance de ces équipements
- Limites d'efficacité des EPI, les facteurs de protection assignés, et les durées de port en tenant compte des critères externes
- Procédures de conditionnement, d'étiquetage, de stockage, d'évacuation et d'élimination des déchets
- Définition du mode opératoire s'intégrant au plan de prévention ou au PPSPS

☛ Identifier, les situations d'urgence organiser leur gestion

- Repérage des situations anormales sur la base de l'évaluation des risques
- Organisation des secours

☛ Rôles des différents les acteurs

- Acteurs internes et externes à l'entreprise : rôles et missions
- Enjeux et différents niveaux de décision : encadrement, délégué du personnel ou CHSCT, médecin du travail

☛ Organiser les mesures de prévention sur la base de l'évaluation des risques

- Définition des moyens organisationnels, techniques et humains nécessaires à l'intervention
- Organisation des formations obligatoires et des recyclages des salariés
- Mise à disposition des moyens nécessaires (MPC, EPI...)
- Transmission à l'encadrement de chantier de l'information et du savoir-faire sur la prévention des risques liés à l'amiantes

☛ Faire appliquer les procédures opératoires

- Transmission et vérification de la bonne compréhension et de l'adhésion concernant les procédures opératoires
- Vérification de l'application : des consignes, des procédures et des modes opératoires établis, des conduites à tenir en cas de situations d'urgence

MODALITES D'EVALUATION :

- Une évaluation théorique de 20 minutes en continu est élaborée à partir d'un questionnaire à choix multiples.
- Une évaluation pratique de 1 heure en continu est élaborée à partir d'une mise en situation concrète sur chantier fictif et d'un entretien oral (cette évaluation se déroule selon les modalités définies en annexe 4 de l'Arrêté du 23 février 2012).

ATTESTATION DE COMPETENCE :

- Chaque demi-journée le stagiaire signe l'attestation de présence à la formation validée par le formateur.
- Une attestation de compétence est délivrée suite à la validation des compétences par le stagiaire selon les résultats de l'évaluation précitée, à recycler tous les 3 ans